Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-212202287-20260626-COM202672-DE

COMMUNE DE PLOUNEVEZ MOEDEC
Département des Côtes d'Armor
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 26 juin 2026 à 19 heures 30
Membres en exercice : 15 – membres présents : 9
Date de convocation : 22 juin 2026

Le vingt-six juin deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Sonia ALLAIN, Maire

Étaient présents : Sonia ALLAIN, Maire, Morgane BROUDER, Patrick GUILLOUX, Sylvie MARIGAULT, Maires-Adjoints. Lizig CLOAREC, Claudie VASSEUR, Mathieu LE GALL, Nolwenn BOHEC, Nelly ROPARS

Absents, excusés : Jean-François LE MIGNOT, qui donne pouvoir à Patrick GUILLOUX. Franck HAMARD, qui donne pouvoir à Mathieu LE GALL. Serge OLLIVAUX, qui donne pouvoir à Nelly ROPARS. Maxime TIREL, qui donne pouvoir à Morgane BROUDER. Anna MERCIER. Ludivine GEORGELIN

Secrétaire de séance : Mathieu LE GALL

202672 - Désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours

Morgane BROUDER, Maire-Adjoint, informe l'assemblée que, suite aux élections municipales, les communes du Département doivent désigner un conseiller municipal correspondant incendie et secours. Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitant et du conseil municipal, ce correspondant peut, sous l'autorité du Maire :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et la sensibilisation des habitants de la commune, aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive
- Concourir à la définition et la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune

Ce correspondant doit informer périodiquement le conseil municipal de ses actions

L'assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DESIGNE** Morgane BROUDER en qualité de correspondant incendie et secours
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents s'y rapportant

Pour extrait conforme,
Sonia ALLAIN, Maire

MAIRIE DE PLOUNEVEZ-MOEDEC
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
22 (Côtes-d'Armor)

Mathieu LE GALL
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture le 29 juin 2026
Et publication ou notification le 29 juin 2026

MAIRIE DE PLOUNEVEZ-MOEDEC
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
22 (Côtes-d'Armor)